

## AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT DE 0,8589 HA SUR LA COMMUNE DE MARZAN DANS LE CADRE D'UN PROJET D'EXTENSION D'UN PARC RESIDENTIEL DE LOISIRS « LE DOMAINE DU TENO »

Direction  
départementale  
des Territoires  
et de la Mer

**Morbihan**

Service  
Eau, Nature et Biodiversité

Unité  
Nature, Forêt, Chasse

### Durée et modalité de consultation

En application de l'article L.123-19-2 du code de l'environnement, relatif à la participation du public aux décisions administratives ayant une incidence sur l'environnement, la demande d'autorisation de défrichement ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, seront rendus accessibles au public pendant une durée de 30 jours **du 20 novembre 2021 au 19 décembre 2021** inclus, directement en ligne sur le site internet des services de l'Etat du Morbihan à l'adresse suivante: <http://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Consultations-publiques>.

Pendant cette période, le public pourra faire valoir ses observations par mail à l'adresse suivante: [ddtm-sbef-nfc@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm-sbef-nfc@morbihan.gouv.fr). Elles peuvent également être adressées par voie postale à la direction départementale des territoires et de la mer - service eau, nature et biodiversité - Unité Nature, Forêt et Chasse - procédure de consultation du public - 1 allée du Général le Troadec - BP 520 - 56019 VANNES Cedex.

Pour le préfet et par délégation,  
Le Chef du service eau, nature et  
biodiversité,

Jean-François CHAUVET

#### horaires d'ouverture :

Siège - 1, allée du Général  
le Troadec  
BP 520  
56019 Vannes Cedex  
8h30 à 11h30 et 14h à  
16h30

**téléphone :**  
02.97 68 12 00

**courriel :**  
[ddtm@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm@morbihan.gouv.fr)